



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 24

Date de la convocation : 01/12/2023

Date d'affichage : 01/12/2023

DELIBERATION N° 089/2023
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES
SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur François RALLO, Maire de la Commune.

Présents : François RALLO – Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Marie-Anne HAUSPIEZ – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Stéphane LE COQ – Christine BACHES – Patricia PICHARD – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Yannick CALLAREC – Eric BOUILLIN

Pouvoirs :

- Modeste BOSQUE donne pouvoir à Robert TARDA
- Michèle GRANIER donne pouvoir à Carole CARTON
- Armand CHAUVET donne pouvoir à Stéphane LE COQ
- Mireille CORONES YAGOUBI donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Richard VENDRELL donne pouvoir à François RALLO
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Christine BACHES
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Jacqueline KEILING

Absents excusés : Claire SALFATI-TEDGUI – Jordi DELCLOS

Absents : Joseph CASCALES – Sylvain VIOT – Eliane CHAMBAULT

Secrétaire de séance : Marie-Anne HAUSPIEZ

OBJET : Fixation du loyer mensuel du logement communal de type T3 en R+1 au 5, rue Jules Ferry.

M. Cosme Dilmé, Adjoint au Maire chargé des finances, informe l'assemblée que le bail du logement de type T3 sis à l'étage au 5, rue J. Ferry, a été résilié le 20/11/23.

Il précise que cet appartement en R+1 de 103 m² de surface habitable est en très bon état général et qu'il dispose de deux chambres, d'une cuisine équipée, d'un salon-salle à manger, d'une salle de bains avec WC et d'un cellier.

Au regard des loyers pratiqués dans la commune pour des biens de même nature, M. Cosme Dilmé propose au conseil municipal de fixer le loyer de ce bien à 700 €/mois à compter du 1^{er} janvier 2024 et d'autoriser M. le Maire à signer le bail de location.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. Cosme Dilmé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Abroge** la délibération n° 074/2016 du 24/11/2016 portant fixation du loyer pour l'appartement de type T3 sis au 5, rue Jules Ferry ;

- **Décide** de fixer le montant du loyer du logement de type T3 sis 5, rue Jules Ferry à 700€/mois, à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

- **Autorise** M. le Maire à signer le bail de location, ainsi que tout document utile dans ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

François RALLO

Publication le : 11 DEC. 2023

Accusé de réception en préfecture
066-216601898-20231207-del-089-2023-DE
Date de télétransmission : 08/12/2023
Date de réception préfecture : 08/12/2023